APPEL À PROJETS 2026

KEY INITIATIVE POLITIQUES PUBLIQUES DE TRANSITION
PHASE 2 (KIPPT 2)

1. Contexte **1**
2. Objectifs de la KIPPT 2 **2**
3. Appels à projets - Structuration, incubation, impulsion **3**
4. Dispositif de soutien aux jeunes chercheurs **5**
5. Calendrier **6**
6. Modalités de sélection et de suivi **6**
7. Financement et utilisation des crédits **7**
8. Modalités de soumission **7**

1. Contexte

La première phase de la Key Initiative Politiques Publiques de Transition (KIPPT), qui s'est déroulée de 2024 à 2026, avait pour double objectif de fédérer et structurer la communauté de recherche en sciences sociales du site de Montpellier travaillant sur les politiques publiques de transition, et de structurer une relation « science/société » avec les acteurs publics du territoire. Au terme de cette première phase, 11 projets pluridisciplinaires ont été financés, impliquant 70 chercheurs issus de 25 laboratoires, et 13 jeunes chercheurs (doctorants, post-doctorants, ATER) ont été soutenus via un dispositif dédié. Le séminaire « Gouvernance des transitions », lancé en septembre 2024, a réuni plus de 180 participants uniques lors de ses 9 séances, et des partenariats institutionnels ont été noués avec la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole.

Forte de ce bilan, la KIPPT engage une seconde phase (KIPPT 2) qui vise à capitaliser sur ces acquis et à monter en puissance autour de trois dimensions complémentaires : une dimension scientifique et structurante, avec un nouvel appel à projets élargi à trois formats dont un explicitement tourné vers la préparation de dépôts de projets nationaux et européens (ANR, Horizon Europe, DUT notamment) ; une dimension internationale et interdisciplinaire, en s'appuyant sur les synergies renforcées avec MAK'IT (*Montpellier Advanced Knowledge Institute on Transitions*), qui ouvre la communauté à l'ensemble des disciplines du site, au-delà des seules sciences humaines et sociales ; et une dimension transdisciplinaire et expérimentale, par la co-construction avec les collectivités territoriales partenaires de dispositifs de recherche originaux sur les grands enjeux de transition (alimentation, mobilités, énergie, eau, gouvernance…).

2. Objectifs de la KIPPT 2

La KIPPT soutient une définition large des politiques publiques de transition, autour des trois piliers de l'I-site : nourrir, protéger, soigner. Elle envisage les politiques publiques, l'action publique et la gouvernance dans une perspective multidisciplinaire, désormais ouverte aux collaborations entre les membres du Pôle sciences sociales et l'ensemble des disciplines du site, au-delà des seules sciences sociales. Trois principaux axes structurent l'appel à projets.

Axe 1 : Cet axe vise à stimuler les échanges entre laboratoires et disciplines autour de thématiques sectorielles fortes sur le site comme la transition climatique/énergétique, écologique, numérique, agricole et alimentaire, des mobilités/transport, santé…

Axe 2 : Cet axe vise à favoriser la réflexion sur la cohérence et l'articulation entre politiques publiques de transition. Il encourage à se saisir des problématiques d'intégration. Une attention particulière pourrait être portée aux projets territoriaux comme vecteurs d'intégration pour traiter notamment les tensions entre logiques sectorielles et territoriales.

Axe 3 : Cet axe adresse les enjeux transversaux liés à la gouvernance de la transition.

- Enjeux liés au design des politiques publiques de transition (PPT), à leur mise en débat public et à leur évaluation
- Enjeux liés à la mise en œuvre des PPT : coopération entre acteurs, secteurs, échelles de gouvernement, financement, participation des citoyens/de la société civile, …
- Enjeux de conflictualité/acceptabilité des politiques de transition
- Enjeux liés aux méthodes et instruments mobilisés : approches coûts-avantage, multicritères, instruments incitatifs, réglementaires, tarifications, planification, trajectoires, etc.
- Enjeux liés à l'évolution des perceptions, opinions et comportements des acteurs face aux transitions

<u>Dimension internationale valorisée par l'appel à projets</u>

La KIPPT 2 souhaite soutenir, lorsque c'est pertinent, des projets intégrant une collaboration internationale. Sans être une obligation, l'intégration d'un chercheur ou d'une chercheuse internationale au sein de l'équipe projet est bienvenue pour les projets lorsqu'elle apporte une réelle plus-value. Pour consolider ce volet international, les porteurs de projets pourront par exemple identifier un chercheur international de haut niveau et soutenir sa candidature pour un séjour à Montpellier dans le cadre de MAK'IT (*Montpellier Advanced Knowledge Institute on Transitions*), l'Institut d'études avancées de I-Site de l'Université de Montpellier. Son programme « *Visiting Fellows* » permet à une unité de recherche d'accueillir un chercheur ou une chercheuse internationale pour un séjour de 4 à 6 mois, et depuis septembre 2025, ses thématiques prioritaires portent explicitement sur la gouvernance et les politiques publiques de transition, en pleine cohérence avec les axes de la KIPPT. Le séjour est pris en charge financièrement et logistiquement par MAK'IT (trajet aller-retour, indemnité mensuelle, logement, ainsi qu'une contribution aux frais d'environnement du laboratoire d'accueil), la candidature est déposée par l'unité de recherche d'accueil, selon le calendrier propre à MAK'IT, distinct de celui de l'appel à projets KIPPT. Les porteurs de projets intéressés sont donc invités à anticiper cette démarche, en parallèle du dépôt de leur projet KIPPT.

3. Appels à projets - Structuration, incubation, impulsion

Trois types de projets pourront être financés, et s'additionner à d'autres financements le cas échéant : les projets « Structuration », les projets « Incubation » et les projets « Impulsion ».

3.1. Projets « Structuration » – dossier de candidature en annexe 1

Présentation (financement jusqu'à 25 000 €)

Il s'agit de projets de recherche portés par des équipes pluridisciplinaires autour d'un ou plusieurs des axes thématiques de la KIPPT. Dans la continuité de la dimension science/société de la KIPPT, l'association d'un partenaire non académique impliqué dans les politiques publiques de transition est valorisée, tout comme l'intégration d'un chercheur ou d'une chercheuse internationale, que le dispositif MAK'IT permet d'accueillir à Montpellier.

Modalités de sélection

Le porteur du projet doit être membre de l'Université de Montpellier ou d'un des organismes partenaires de l'I-Site et membre d'un laboratoire du Pôle sciences sociales de l'Université de Montpellier. Pour être éligibles, les projets devront répondre aux critères suivants :

- **S'inscrire dans une collaboration inter-laboratoires** au sein du Pôle sciences sociales et, le cas échéant, associer des laboratoires d'autres pôles de l'Université de Montpellier ;
- **Présenter une dimension inter- ou pluridisciplinaire**, en explicitant les apports respectifs des différentes disciplines ainsi que les modalités de mise en commun des savoirs et des approches ;
- **Reposer sur une approche intégrée**, en veillant notamment à l'articulation du projet avec les enjeux et les politiques publiques de transition.

Constitueront des **critères secondaires de sélection** :

- **L'association d'un partenaire non académique** (collectivité territoriale, agence, service de l'État, acteur associatif, etc.) ;
- **L'intégration d'un chercheur ou d'une chercheuse international·e**, notamment dans le cadre d'une candidature au dispositif MAK'IT ;
- **Le choix d'un ou plusieurs terrains de recherche situés en Occitanie**.

Terrains de recherche

Comme lors de la phase 1, les projets pourront être développés en Occitanie, en cohérence avec l'ancrage territorial de la KIPPT, ou sur un terrain à l'étranger, notamment dans le cadre de partenariats existants avec des établissements et équipes de recherche partenaires, en particulier dans les pays du Sud.

3.2 Projets « Incubation » (nouveau) – dossier de candidature en annexe 2

Présentation (financement jusqu'à 15 000 €)

Les projets « Incubation » constituent un nouveau format de l'appel à projets KIPPT. Ils sont explicitement conçus pour préparer le dépôt d'un projet de recherche auprès d'un dispositif de financement compétitif d'envergure nationale ou européenne : Agence Nationale de la Recherche (ANR, notamment l'axe « Sociétés et territoires en transition » de l'AAPG), ERC Synergy Grant,

Driving Urban Transitions Partnership (DUT), Horizon Europe, ou tout autre dispositif équivalent. Le financement KIPPT sert à structurer l'équipe de recherche, à clarifier les questions de recherche et à produire les résultats préliminaires nécessaires au dépôt du projet.

Modalités de sélection

Le porteur du projet doit être membre de l'Université de Montpellier ou d'un des organismes partenaires de l'I-Site et membre d'un laboratoire du Pôle sciences sociales de l'Université de Montpellier. Le dossier de candidature devra notamment préciser :

- Le dispositif de financement compétitif visé et son calendrier de dépôt prévisionnel,
- L'équipe de recherche pressentie et sa dimension pluridisciplinaire,
- Les questions de recherche à clarifier et le programme de travail envisagé sur la durée du financement,
- Les résultats préliminaires attendus à l'issue du financement Incubation, en vue du dépôt du projet.

Une attention particulière sera portée à la crédibilité du calendrier de dépôt envisagé et à l'adéquation entre le programme de travail proposé et le dispositif de financement visé.

3.3. Projets « Impulsion » – dossier de candidature en annexe 3

Présentation (financement de 5000 € maximum)

Les projets « Impulsion » ont vocation à initier une dynamique de recherche collective autour d'un stage de Master 2. Il s'agit de projets de recherche émergents cohérents avec les axes de la KIPPT qui se financent via une gratification de stage, accompagnée d'un budget de fonctionnement et de mission. Comme leur nom l'indique, ils visent à impulser une première collaboration ou à défricher une thématique particulière en lien avec les politiques publiques de transition.

Le financement de 5 000 € étant calculé sur la base de la gratification légale de stage (693 € par mois pour un stage à temps complet, soit 4 158 € pour six mois), le solde demeure mobilisable pour les frais de fonctionnement et de mission liés au projet, ce qui garantit une flexibilité budgétaire quelle que soit la durée du stage retenue.

Modalités de sélection

Le porteur du projet doit être membre de l'Université de Montpellier ou d'un des organismes partenaires de l'I-Site et membre d'un laboratoire du Pôle sciences sociales de l'Université de Montpellier. Il lui sera demandé de participer aux différentes animations scientifiques organisées dans le cadre de la KIPPT 2.

En vue du financement d'un projet « Impulsion », le dossier de candidature comprendra notamment :

- Le titre du stage envisagé,
- Le contexte du stage et les objectifs scientifiques,
- L'objet du stage,
- Le déroulement du stage,
- L'encadrement du stage,
- Le(s) profil(s) recherché(s),
- La durée, le lieu et les conditions du stage.

Une attention particulière sera portée, lors de l'étude des dossiers, à la manière dont les stages contribuent à alimenter la réflexion sur les politiques publiques de transition dans une perspective interdisciplinaire.

4. Dispositif de soutien aux jeunes chercheurs

La KIPPT met en place un dispositif spécifique de soutien aux jeunes chercheurs en sciences sociales dont les travaux sont en lien avec les politiques publiques de transition. Il vise à encourager la production scientifique sur les transitions, soutenir les mobilités nécessaires aux enquêtes et à la valorisation des travaux, et à faciliter la diffusion des résultats auprès des communautés scientifiques nationales et internationales. Le montant maximum attribué par bourse est de 1 500 €.

Cet appel s'adresse aux jeunes chercheurs :

- Doctorants,
- Post-doctorants (dans les cinq ans suivant la soutenance),
- Jeunes chercheurs non titulaires (ATER, contractuels, ingénieurs de recherche en CDD)

Les candidats doivent être rattachés à l'Université de Montpellier ou à l'un des organismes partenaires de l'I-Site et être membre d'un laboratoire rattaché au Pôle sciences sociales de l'Université de Montpellier ou à une structure de recherche en partenariat du Pôle (liste disponible via le lien suivant : https://www.umontpellier.fr/recherche/poles-de-recherche/pole-sciences-sociales).Pour les octorants, la direction de thèse doit relever de l'Université de Montpellier ou de l'un des organismes partenaires de l'I-Site.

L'attribution des bourses sera arbitrée en fonction des critères d'évaluation suivants :

- L'adéquation du projet et de son objet aux objectifs de la KIPPT,
- La qualité scientifique de la proposition,
- La pertinence et la cohérence de la demande financière.

Quatre types de bourses sont proposées : des bourses de terrain (4.1), des bourses de traduction (4.2), des bourses de valorisation (4.3) et l'aide à la publication (4.4).

4.1. Bourses de terrain

Les bourses de terrain visent à soutenir la réalisation d'enquêtes de terrain. Ces bourses financent les déplacements et l'hébergement nécessaires au recueil des données empiriques.

4.2. Bourses de traduction

Les bourses de traduction visent à soutenir la traduction ou la relecture professionnelle en anglais de travaux scientifiques dans la perspective d'une publication dans des revues de portée internationale. Ces bourses facilitent la diffusion des résultats auprès des communautés scientifiques nationales et internationales.

4.3 Bourses de valorisation

Les bourses de valorisation visent à soutenir les déplacements pour communication orale dans des colloques scientifiques nationaux et internationaux, lorsque le sujet de la communication s'inscrit pleinement en lien avec la recherche sur les politiques publiques de transition.

4.4 Bourses d'aide à la publication

Les bourses d'aide à la publication visent à soutenir les frais directs de publication (open access, frais d'édition, mise en ligne) de travaux scientifiques dans des revues de portée nationale ou internationale en lien avec les politiques publiques de transition.

Engagements du/de la bénéficiaire

Une fois la bourse attribuée, le lauréat s'engage à :

- Réaliser l'ensemble des dépenses conformément au budget validé, et à engager les dépenses avant le 30 juin 2028 ;
- Transmettre les justificatifs nécessaires selon les règles de gestion de l'Université de Montpellier ou de l'organisme partenaire ;
- Mentionner le soutien de la KIPPT dans toute communication ou production scientifique issue du financement.

Candidatures

Les dossiers de candidature devront comporter :

- Le formulaire « Dossier de candidature – Bourses jeunes chercheurs KIPPT » complété,
- Un CV académique,
- Des devis pour les différentes dépenses prévues,
- Pour les demandes liées à une communication orale, la notification d'acceptation par le colloque.

5. Calendrier

Pour les projets « Structuration » et « Incubation », le calendrier est le suivant :

- **6 octobre 2026 :** lancement de l'appel à projets KIPPT 2
- **15 janvier 2027 :** clôture des candidatures pour les projets Structuration et Incubation
- **1 février 2027 :** notification des résultats

Pour les projets « Impulsion » et pour le dispositif jeunes chercheurs : examen au fil de l'eau, à partir du 6 octobre 2026. Les dossiers sont examinés par le Conseil scientifique de la KIPPT 2 au fur et à mesure de leur réception, avec une réponse aux porteurs de projets dans un délai indicatif de trois semaines à compter de la réception du dossier complet, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée à ce format.

6. Modalités de sélection et de suivi

Quel que soit le format retenu (Impulsion, Incubation ou Structuration), le porteur du projet doit être membre de l'Université de Montpellier ou d'un des organismes partenaires de l'I-Site et membre d'un laboratoire du Pôle sciences sociales de l'Université de Montpellier.

Il lui sera demandé de participer aux différentes animations scientifiques organisées dans le cadre de la KIPPT 2, notamment le séminaire « Gouvernance des transitions » et les journées scientifiques.

Les projets seront sélectionnés par le Conseil scientifique de la KIPPT 2, qui associe le comité de pilotage, des représentants de la Région Occitanie et de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que des scientifiques extérieurs à l'I-Site spécialistes des politiques publiques de transition.

Le suivi scientifique et administratif des projets financés est assuré par l'ingénieure de recherche de la KIPPT 2.

7. Financement et utilisation des crédits

Les règles ci-dessous s'appliquent aux projets « Structuration », « Incubation » et « Impulsion » ; les bourses du dispositif jeunes chercheurs relèvent des règles propres fixées dans leur rubrique.

Les crédits attribués devront être engagés exclusivement pour la réalisation du projet sélectionné, dans le respect des règles administratives et financières applicables au sein de l'établissement gestionnaire. En cas de non-consommation des crédits au 30 juin 2028, le reliquat devra être restitué à la KIPPT 2.

Les dépenses de personnel sont éligibles dans la limite du financement d'un contrat postdoctoral d'une durée maximale de six mois. La gratification de stage des projets « Impulsion » constitue une dépense éligible et n'entre pas dans cette limite.

Les dépenses d'équipement (immobilisations) sont autorisées dans la limite de 10 % du montant attribué au projet. L'acquisition de matériel informatique n'est pas éligible, à l'exception de l'achat d'un ordinateur destiné au recrutement d'un post-doctorant.

Lors du dépôt de la candidature, toute dépense d'achat prévue au budget supérieure à 5 000 € TTC devra être accompagnée d'un devis.

8. Modalités de soumission

Les dossiers de candidature aux projets « Structuration » et « Incubation » devront être transmis au format PDF avant le 15 janvier 2027 ; ceux des projets « Impulsion » et du dispositif jeunes chercheurs peuvent l'être à tout moment à compter du 6 octobre 2026. Le fichier PDF devra être nommé KIPPT2_[Impulsion/Incubation/Structuration/JeunesChercheurs]_NomDuPorteur.pdf, et envoyé à Laura Michel (laura.michel@umontpellier.fr) et à Tiffany Matias (tiffany.matias@umontpellier.fr).